Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260410-D_87_2026-DE

Montereau FAULT-YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD

OBJET

Adoption du Budget Primitif 2026 – Budget annexe Résidence Belle Feuille

DATE D'AFFICHAGE

14 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

en exercice 35

présents 31

votants 28

N° D_87_2026 (Direction des Finances)

L'an deux mil vingt six, le 10 avril à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 03 avril deux mil vingt six et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présent(e)s : M. CHERON, Maire, M. REGUIG, Mme MAIROT, M. ASFAUX, Mme CORNEILLAN, M. BELEK, Mme EL ABIDI, M. ESPARRAGA, Mme SARICA AYGAN, M. DURAND-BANCEL Adjoints au Maire, M. BOURDY, Mme CAMACHO, M. CELIK, M. DERVILLEZ, Mme GONÇALVES, M. GRABSI, M. LEMOINE, Mme LEROY, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, Mme RICHARD, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. VILLEMIN, Mme YANGO LONGUET, Mme BILLÉ, Mme DESANTE, M. DEYDIER, Mme DOIGNON, Mme DJILLALI, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s représenté(e)s : Mme BENADDA-SAHRIDJ, représentée par Mme EL ABIDI, Mme DOURET représentée par M. ESPARRAGA, M. BAROUKH représenté par Mme DESANTE, M. VATONNE représenté par Mme BILLÉ

Secrétaire de séance : M. MALONGA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Le budget primitif 2026 de la Résidence Belle Feuille (maquette transmise aux membres du Conseil le 27 mars 2026) qui est à examiner, présenté selon l'instruction comptable M22 (Comptabilité des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux), s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 87 627,00€
- Recettes : 87 627,00€

EXPLOITATION :

- Dépenses : 665 000,00€
- Recettes : 665 000,00€

Soit un Budget Primitif total d'un montant de : 752 627,00€

Vu l'avis favorable de la 1ère commission en date du 08 avril 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ (7 abstentions : Mme BILLÉ – Mme DESANTE – M. DEYDIER - Mme DOIGNON – M. BAROUKH représenté par Mme DESANTE – M. VATONNE représenté par Mme BILLÉ – Mme DJILALI)

Article 1 : D'APPROUVER le Budget Primitif 2026 de la Résidence Belle Feuille tel qu'il lui a été présenté.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE MONTEREAU (Seine-et-Marne)

James CHÉRON